

17, Avenue Anselme ARRIEU
B.P. 154
31804 SAINT-GAUDENS CEDEX
IBAN – FR 76 1310 6005 0010 0680 5415 150



☎ : 05.61.89.24.79
☎ : 05.61.95.43.42
🌐 : www.huissiers-justice-31.com
@ : scp.gpl@orange.fr



Compétence dans le ressort de la Cour d'Appel de TOULOUSE

SAINT-GAUDENS, le 18/02/2021

REFERENCE ETUDE C210055.00

-Références : CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE
DEVELOPPEMENT
c/QDD ST GAUDENS

-V/références: descriptif M. CHARTIER et Mme DIAZ
CC
LAV-ENC

Dossier suivi par :
CC :

SELARL TAVIEAUX MORO & DE LA SELLE
AVOCATS AU BARREAU DE PARIS
6 Rue DE MADRID
75008 PARIS

Chers Confrères,

Veuillez trouver sous ce pli la première expédition d'un procès verbal de constat dressé en date du 16/02/2021.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le détail de ce qui m'est dû est indiqué sur la facture en annexe.

J'en laisse le règlement à vos bons soins par tout moyen à votre convenance.

Votre bien dévoué.

E. GEORGEL

S. ALONSO

S. ANGLA

Loi N°92-1442 du 31 Décembre 1992 : " La présente facture est payable comptant. Toute somme non payée dans les 30 jours est susceptible de porter intérêts à un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. "

Le débiteur professionnel des sommes dues à l'huissier de justice, qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art. D. 441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, l'huissier de justice peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L. 441-6 alinéa 12 du Code de commerce)

SIRET 30112680100036 NAF/APE : 6910Z

SCP
E.GEORGEL-S.ALONSO-S.ANGLA
Huissiers de Justice Associés
17 Av Anselme Arrieu - BP 154
31800 SAINT GAUDENS Cedex
Tél: 05.61.89.24.79
Fax: 05.61.95.43.42
www.huissiers-justice-31.com
scp.gpl@orange.fr
FR76 1310 6005 0010 0680 5415 150

Le 16/02/2021

Adresse de facturation

SELARL TAVIEAUX MORO & DE LA SELLE
AVOCATS AU BARR
6 Rue DE MADRID
75008 PARIS

Références à rappeler Impérativement

Facture n° :409402

Dossier n° :C210055.00

Références : descriptif M. CHARTIER et Mme DIAZ

Date	Nature	Débours	taux TVA	Montant HT
16/02/2021	CONSTAT (P : Fact.R92971) Ref C210055.00	2,30 €	20,00 %	206,42 €
Totaux en EUR		2,30 €		206,42 €

En votre aimable réglemant

Total des débours en EUR	2,30 €
Total Hors Taxe soumis à TVA en EUR	206,42 €
T.V.A. en EUR	41,28 €
TOTAL TTC en EUR	250,00 €

Loi n°2008-776 du 04 Août 2008 : "La présente facture est payable comptant. Toute somme non payée dans les 30 jours est susceptible de porter intérêts à un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal." Le débiteur professionnel des sommes dues à l'huissier de justice, qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'un indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ (Art. D.411-5 du Code de Commerce).
N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :FR1530112680100036 / Paiement en ligne : <http://www.huissiers-justice-31.com/>

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



CR TOULOUSE 31
AGENCE DES PRO SUD
Tel. 0561913066 Fax. 0810006674

16/11/2020
00651

Intitulé du compte

S.C.P. GEORGEL ALONSO ANGLA
ACTIVITE PRINCIPALE COMPTE ART64
17 AVENUE ANSELME ARRIEU
31800 ST GAUDENS

Domiciliation

Code banque
13106

Code guichet
00500

Numéro de compte
10068054151

Clé RIB
50

IBAN

FR76 1310 6005 0010 0680 5415 150

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT

AGRIFRPP831

Société Civile Professionnelle
Eric GEORGEL - Sébastien ALONSO - Sandrine ANGLA

Huissiers de Justice Associés

17 Avenue Anselme
ARRIEU
B.P. 154
31804 SAINT-
GAUDENS CEDEX



scp.gpl@orange.fr

CRCA
10068054151 Saint-
Gaudens
Tél. : 05.61.89.24.79
Fax : 05.61.95.43.42

PROCES VERBAL DE CONSTAT



Maître Eric GEORGEL
Huissier de Justice associé

PREMIÈRE EXPÉDITION

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,

LE SEIZE FEVRIER

A LA REQUETE DU :

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE SUD-OUEST, suite à une fusion absorption selon déclaration de conformité du 1er/05 /2016, lui-même venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE France MIDI PYRENEES FINANCIERE REGIONALE suite à la fusion intervenue entre cette même société et la société FINANCIERE DE L'IMMOBILIER SUD ATLANTIQUE accompagnée d'un changement de dénomination sociale selon PV D'AGE du 10 7 2009, SA au capital de 124 821 703 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 369 502 644 dont le siège social est sis 26 28 rue de Madrid à PARIS 75008, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

PROCEDANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière régularisé par acte de la SELAS ALEXANDRE et ASSOCIES, Huissiers de Justice associés à 16000 ANGOULEME 224 rue Fontchaudière, en date du 31 DECEMBRE 2020, à Monsieur CHARTIER,

D'un commandement de payer valant saisie-immobilière régularisé par acte de la SAS SYSLAW, Huissiers de Justice associés à LIMOGES 87000 31 rue Bernard Palissy en date du 12 JANVIER 2021, à Madame Rosario DIAZ,

Porteur des ces pièces :

***Je, Eric GEORGEL, Huissier de Justice associé,
Membre de la Société Civile Professionnelle Eric GEORGEL -
Sébastien ALONSO - Sandrine ANGLA - Huissiers de Justice
associés près le Tribunal Judiciaire de SAINT GAUDENS, y
résidant 17 Avenue Anselme Arrieu à 31800 SAINT GAUDENS ,
SOUSSIGNE,***

Certifie m'être transporté ce jour le :

- **MARDI SEIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN A DIX HEURES A 31800 SAINT GAUDENS, 9003 Rue des Peupliers, où étant, en présence de Monsieur SOLER, expert, j'ai procédé aux constatations suivantes et à la prise de clichés photographiques couleurs.**

Préalablement aux constatations, j'ai pu prendre contact avec le propriétaire par téléphone, à qui j'ai décliné mon identité, mes qualités professionnelles et indiqué le but de ma visite, qui m'a autorisé par téléphone et par texto à pénétrer dans la maison, en m'indiquant qu'elle était ouverte « aux quatre vents » et que je pouvais dresser le procès verbal descriptif.

Sur place, j'ai pu me rendre compte que la cour était envahie de carcasses de véhicules.

Au-devant de la maison il existe une propriété voisine, les véhicules et carcasses appartiennent au voisin, qui occupe aujourd'hui le jardin, à usage de casse autos.

-
- I N T E R I E U R -
-

Il existe une ouverture en parpaings à l'état brut.

La porte n'a pas été posée. La maison est accessible.

A l'intérieur, je peux constater qu'il existe au sol un carrelage hors d'usage.

Les murs sont doublés en placo, hors d'usage.

Le plafond est constitué de poutres apparentes avec des planches de bois, le tout en mauvais état.

Il existe une installation électrique à refaire.

A droite, il existe une ouverture sans porte, qui donne accès à une pièce.



- **PIECE SUIVANTE**

Le sol est constitué d'une dalle béton à l'état brut.

Les murs sont en parpaings, à l'état brut.

Le plafond est doublé, hors d'usage.

Il existe une fenêtre, menuiserie en PVC, en mauvais état, qui donne côté rue.

L'isolant a été entamé, mais le tout est hors d'usage.

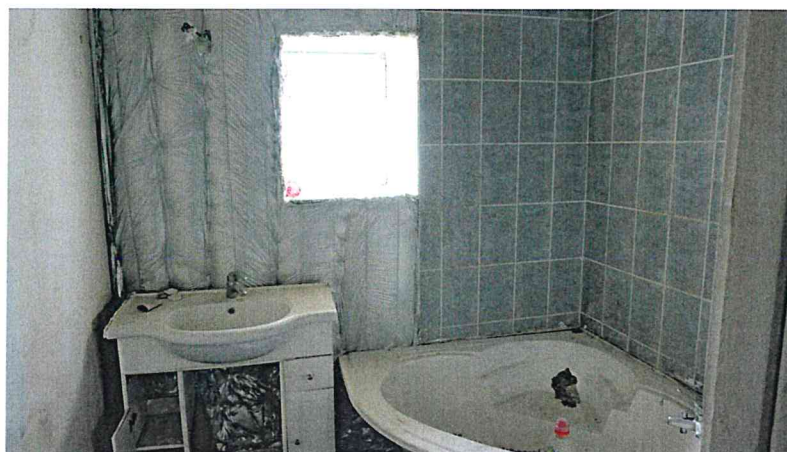
Il existe à droite une porte qui dessert une pièce réservée à une salle de bains.

- **PIECE A USAGE DE SALLE DE BAINS**

Aujourd'hui, l'alimentation en eau n'est pas faite.

La pièce est hors d'usage.

Il existe une fenêtre un vantail, verre opaque (cf photo).



Il existe une deuxième porte donnant accès à des toilettes.

- **TOILETTES**

Les arrivées d'eau n'ont pas été faites non plus, le tout est à l'état brut.

Le plafond, comme dans la salle de bains, est tombé (cf photo).



Dans la pièce principale, il existe une ouverture avec un encadrement de porte sans porte, qui donne accès à une pièce à usage probablement de cuisine.

- **CUISINE**

L'isolant est à même le sol.

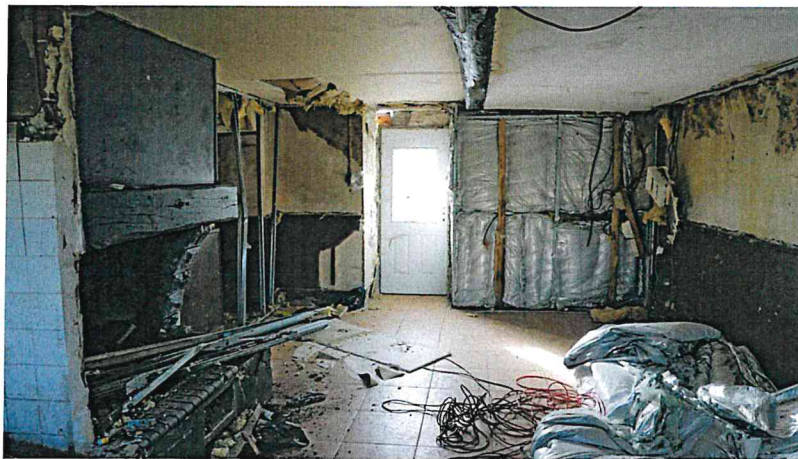
Le tableau électrique pend.

Le faux plafond est en partie tombé.

Il existe une cheminée hors d'usage.

Il existe une porte fenêtre donnant sur l'extérieur, le mur est en mauvais état, la porte également.

Il existe une fenêtre cassée, donnant sur rue (cf photo).



Dans la pièce principale, il existe un escalier en béton, en mauvais état, qui donne accès à l'étage.

Il existe deux pièces en enfilade à usage de chambre.

- **CHAMBRES**

Le sol est constitué d'un vieux plancher, les murs sont enduits à l'état brut.

Le plafond est lambrissé, il n'existe pas de système de chauffage.

Il existe une installation électrique à refaire.

Les deux pièces sont éclairées par une fenêtre chacune, menuiserie en PVC, double vitrage, en mauvais état.

Au dessus des chambres, il existe un grenier inaccessible, dont la toiture est en plaques éverite.



- **GRENIER**

Il existe un grenier à l'état brut.

Les murs sont en pierres partiellement jointes, à l'état brut.

La charpente est apparente.

Les ouvertures sont béantes, non fermées (cf photo).



Il existe un grenier inaccessible.

- **EXTERIEUR** -

Il existe ensuite un appentis, le tout en mauvais état, avec une toiture en tôles. (cf photo) puis un garage extérieur. Le garage n'est pas fermé, les portes sont déposées. Le carrelage du sol est hors d'usage, les murs sont en mauvais état également, les fenêtres hors d'usage (cf photo).



Cette maison est mitoyenne, la toiture est en plaques fibrociment.



Telles sont les constatations que j'ai faites pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES. DONT ACTE.

COUT DU CONSTAT

Décret n°2016-230 du 26 Février 2016	
Emoluments	198,75 €
Transport (A444-48)	7,67 €
TOTAL HT	206,42 €
TVA à 20 %	41,28 €
Affranchissement (Art R444-3)	2,30 €
TOTAL T.T.C	250,00 €
Acte soumis à la Taxe	

Me Eric GEORGEL
Huissier de Justice Associé

